

Nomenclature : 6.1 - Police Municipale

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DEMANDE TEMPORAIRE DE MODIFICATION DE CIRCULATION  
CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 28 AVRIL 2024**

Le Maire de Marsannay-la-Côte, VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- L'organisation par la Commune de la cérémonie commémorative au Monument aux Morts à l'occasion de la Journée Nationale de la Déportation, le dimanche 28 avril 2024 à 11h45.

**Considérant la nécessité, afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation et dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer la circulation.**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION**

Afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation, la circulation pourra être momentanément interrompue rue de Mazy (face à la Mairie), le dimanche 28 avril 2024, entre 11h30 et 12h15.

Un policier municipal assurera la sécurité du défilé entre le Monument aux Morts et l'accès au parking du Prieuré (300 mètres environ).

**ARTICLE 2 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :**

- Monsieur le Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
  - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gevrey-Chambertin
  - Messieurs les Policiers Municipaux
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

# COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 10 avril 2024

Folio N° 2024. 19 V

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Responsable du pôle Infrastructures et Transports du Conseil Général de Côte d'Or - Service Transports
- Monsieur le Directeur du Pôle Technique de la Mairie de Marsannay-la-Côte,

Fait à Marsannay-la-Côte, le 10 avril 2024  
Affiché en Mairie le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

